

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
(PGMR)

# Rapport annuel et bilan 2017

DÉPOSÉ AU CONSEIL EN MARS 2018

Préparé par Mélanie Desautels  
Chargée de projets, MRC de Memphrémagog

# TABLE DES MATIÈRES

<b>TABLE DES MATIÈRES</b>	<b>1</b>
<b>1. MISE EN CONTEXTE</b>	<b>1</b>
<b>2. RAPPORT ANNUEL POUR LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGMR</b>	<b>1</b>
<b>3. BILAN DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL</b>	<b>1</b>
3.1 ÉVOLUTION DE LA POPULATION PERMANENTE	2
3.2 ENFOUISSEMENT	2
3.3 MATIÈRES RECYCLABLES	3
3.4 MATIÈRES ORGANIQUES	3
3.5 RDD/TIC	4
3.6 TEXTILE	4
3.7 AUTRES MATIÈRES VALORISÉES	5
3.8 MATIÈRES GÉRÉES PAR LES MUNICIPALITÉS	6
3.9 MATIÈRES VALORISÉES	7
3.10 TAUX DE DIVERSION	8
<b>ANNEXE 1 : Rapport annuel pour le suivi de la mise en œuvre du PGMR (plan d'action 2013-2018)</b>	<b>9</b>
<b>ANNEXE 2 : Bilan de la gestion des matières résiduelles 2017</b>	<b>14</b>

## 1. MISE EN CONTEXTE

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Memphrémagog, adopté en septembre 2013, est entré en vigueur le 17 janvier 2014 à la suite de l'approbation du MDDELCC. L'adoption et la mise en œuvre du PGMR s'inscrivent dans une démarche encadrée par la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Le PGMR cherche à améliorer la gestion des matières résiduelles produites sur le territoire. Ainsi, tout en poursuivant l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et en respectant les exigences prévues par la législation, la MRC tient à mettre en œuvre un plan de gestion adapté à la région, concret et réaliste. Le PGMR intègre un plan d'action s'échelonnant de 2013 à 2018. Il est bâti autour de quatre grandes thématiques :

- ✧ L'information, la sensibilisation et l'éducation;
- ✧ L'acquisition de connaissances;
- ✧ La gestion des matières résiduelles;
- ✧ Les collectes, services et infrastructures.

Conformément au programme de suivi inscrit dans le plan, le présent document intègre le rapport annuel pour le suivi de la mise en œuvre du PGMR ainsi que le bilan de la gestion des matières résiduelles du secteur résidentiel.

## 2. RAPPORT ANNUEL POUR LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGMR

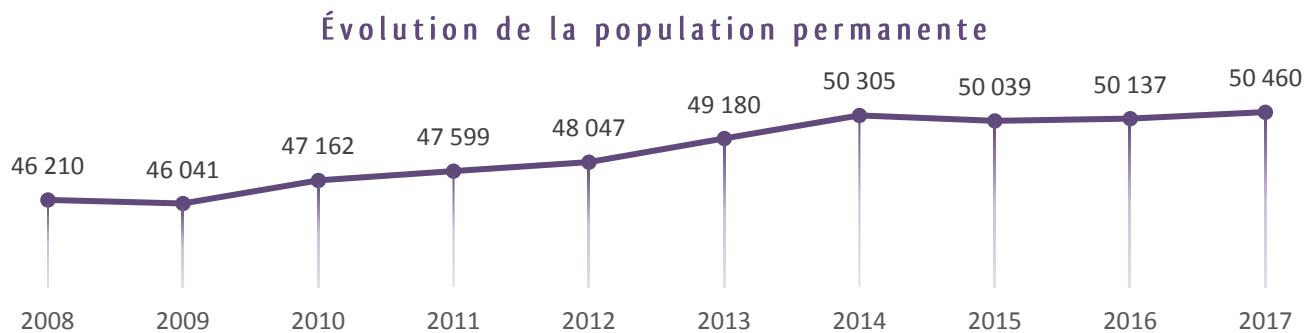
Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a mis en place des exigences pour la redistribution de la redevance à l'élimination de matières résiduelles pour les municipalités visées par un PGMR. Le versement des remboursements prévus par le *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* est conditionnel à la transmission au ministère d'un rapport annuel de suivi sur la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR. L'annexe 1 présente le rapport de la MRC de Memphrémagog.

## 3. BILAN DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le bilan regroupe l'ensemble des données quantitatives des matières résiduelles, prises en charge principalement par les municipalités, pour le secteur résidentiel. Dans certaines municipalités, les données intègrent également des matières provenant du secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) lorsque ce dernier utilise les services municipaux reliés à la gestion des matières résiduelles. Il s'agit généralement de petits ICI dont les matières sont assimilables à celles du secteur résidentiel. Les résultats présentés dans le bilan permettent d'évaluer les progrès réalisés au cours des 10 dernières années, soit entre 2008 et 2017. Les données détaillées pour chacune des municipalités sont présentées à l'annexe 2.

### 3.1 Évolution de la population permanente

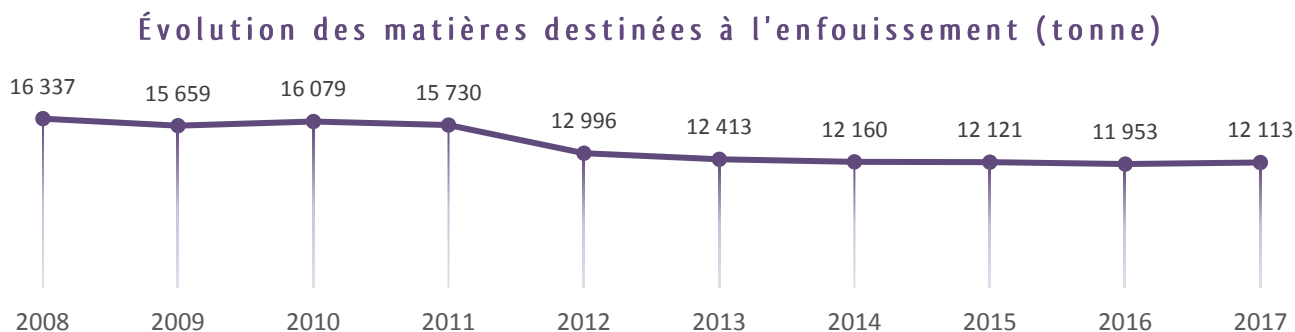
Tout d’abord, il importe de rappeler que la population permanente de la MRC n’a cessé de croître au cours des dernières années. Elle est passée de 46 210 personnes à 50 460 personnes en 2017, soit une augmentation de plus de 9 %. Cet accroissement peut avoir un impact sur la production de matières résiduelles.



Les quantités de matières résiduelles présentées dans le rapport le sont en fonction de la population permanente seulement. Toutefois, il est important de noter que le territoire de la MRC compte une grande proportion de résidences saisonnières. En 2017, la population de villégiature est estimée à 17 526 personnes. Sans être présentes tout au long de l’année sur le territoire, ces personnes génèrent quand même des matières résiduelles et les services de collectes municipales desservent ces résidences secondaires.

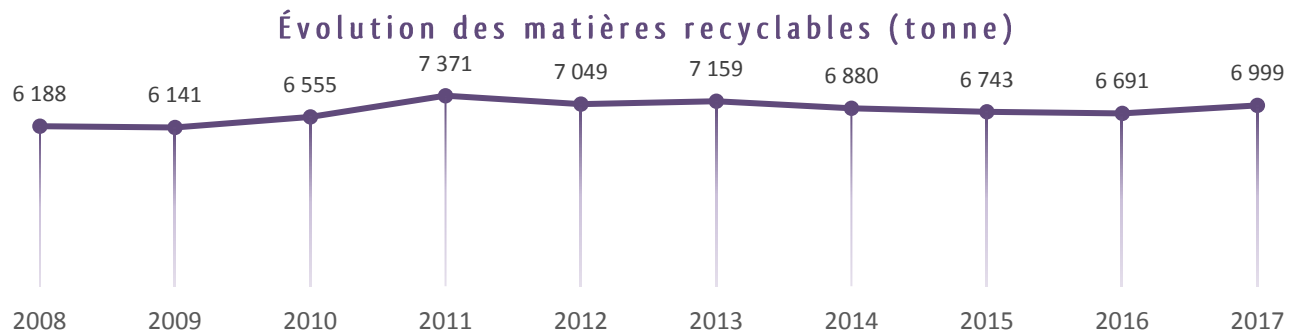
### 3.2 Enfouissement

Depuis 2008, le tonnage à l’enfouissement a grandement diminué, et ce, malgré l’augmentation de la population permanente. En 2017, l’enfouissement correspond à 240,1 kg/personne, soit une augmentation de 1,7 kg/personne par rapport à l’année précédente. Dans les municipalités, le taux varie de 152 à 314 kg/personne, ce qui constitue une amélioration puisque le taux maximal atteint en 2016 était de 356 kg/personne. Deux sites d’enfouissements sont utilisés par les municipalités, un à Coaticook et l’autre à Cowansville. En 2017, 13 municipalités offraient un service de collecte des déchets à environ 285 ICI.



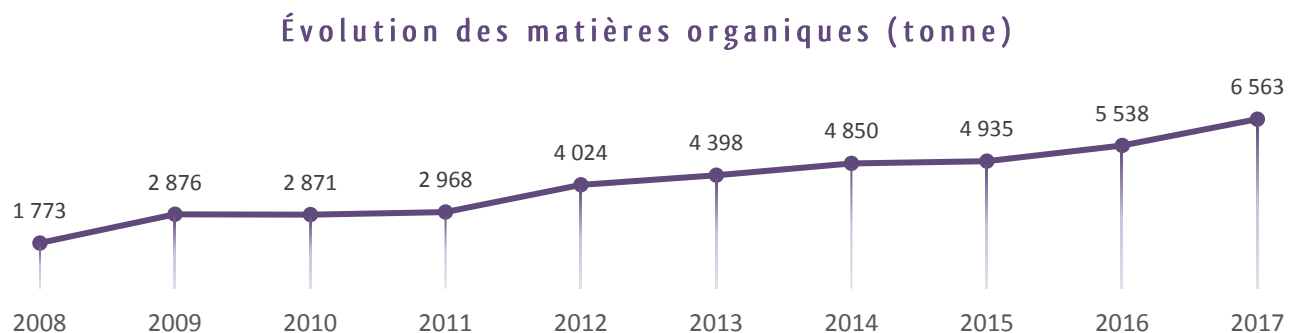
### 3.3 Matières recyclables

Après les reculs notés au cours des années antérieures, on note, en 2017, une légère augmentation en termes de tonnage, mais aussi pour ce qui est de la quantité par personne pour ce qui est des matières recyclables. En 2017, la quantité par personne était de 138,7 kg. Dans les municipalités, le taux varie de 92 à 247 kg/personne. En 2017, le service de collecte des matières recyclables était offert à plus de 450 ICI dans 16 municipalités.



### 3.4 Matières organiques

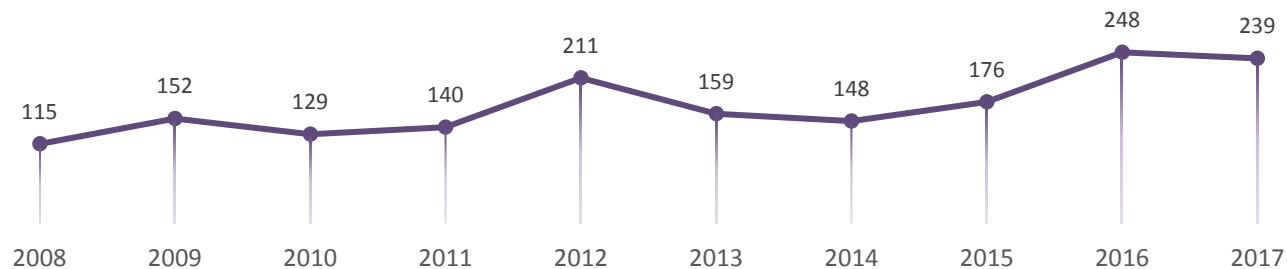
En 2017, 14 municipalités offraient un service de collecte des matières organiques. À l'échelle de la MRC, près de 95 % des unités d'occupation de 8 logements et moins sont desservies par une collecte du bac brun. Différentes collectes de résidus verts (feuilles et sapins de Noël) étaient aussi offertes. Les quantités valorisées reliées aux collectes de résidus verts ne sont pas toutes connues, puisque dans certains cas, les matières sont valorisées sur place ou intégré à la collecte du bac brun. En 2017, 6 564 tonnes de matières organiques ont été valorisées, ce qui représente une augmentation de 18 % par rapport à l'année précédente ainsi qu'une quantité de 130,1 kg/personne. On remarque que la quantité par personne varie grandement dans les municipalités offrant un service de collecte allant de 22 à 161 kg/personne. En 2017, 11 municipalités offraient un service de collecte des matières organiques à environ 160 ICI. Au niveau des composteurs domestiques, 11 composteurs ont été distribués en 2017. Au total, 1 556 composteurs ont été distribués depuis le lancement du programme en 2005.



### 3.5 RDD/TIC

Les efforts se poursuivent afin de détourner les résidus domestiques dangereux (RDD) et les technologies de l'information et des communications (TIC) de l'enfouissement. Compte tenu de leur impact possible sur l'environnement et la santé, le gouvernement provincial a adopté des règlements sur la responsabilité élargie des producteurs (peinture, huile usagée, matériel électronique, etc.). En 2017, 239 tonnes de ces matières ont été recueillies par des services municipaux et gérées adéquatement, soit près de 5 kg/personne.

Évolution des RDD / TIC (tonne)



### 3.6 Textile

Concernant les textiles, il est difficile d'évaluer la quantité recueillie par les friperies et les comptoirs familiaux. Toutefois, l'organisme Récupex inc. qui récupère le textile, les vêtements et les chaussures pèse les matières qu'il recueille sur le territoire. Compte tenu de sa fiabilité, seule cette donnée est utilisée pour dresser le portrait de l'évolution de la récupération du textile sur le territoire de la MRC. En 2015, on a noté une baisse importante de la quantité de matière recueillie par cet organisme. Récupex inc. a mis en place de nouveaux points de dépôts sur le territoire en 2016. La quantité de textile recueillie a fortement augmenté en 2017, atteignant un sommet. Il faut aussi noter que d'autres services de récupération des textiles pour lesquels nous n'avons pas de données sont présents sur le territoire.

Évolution des textiles (tonne)

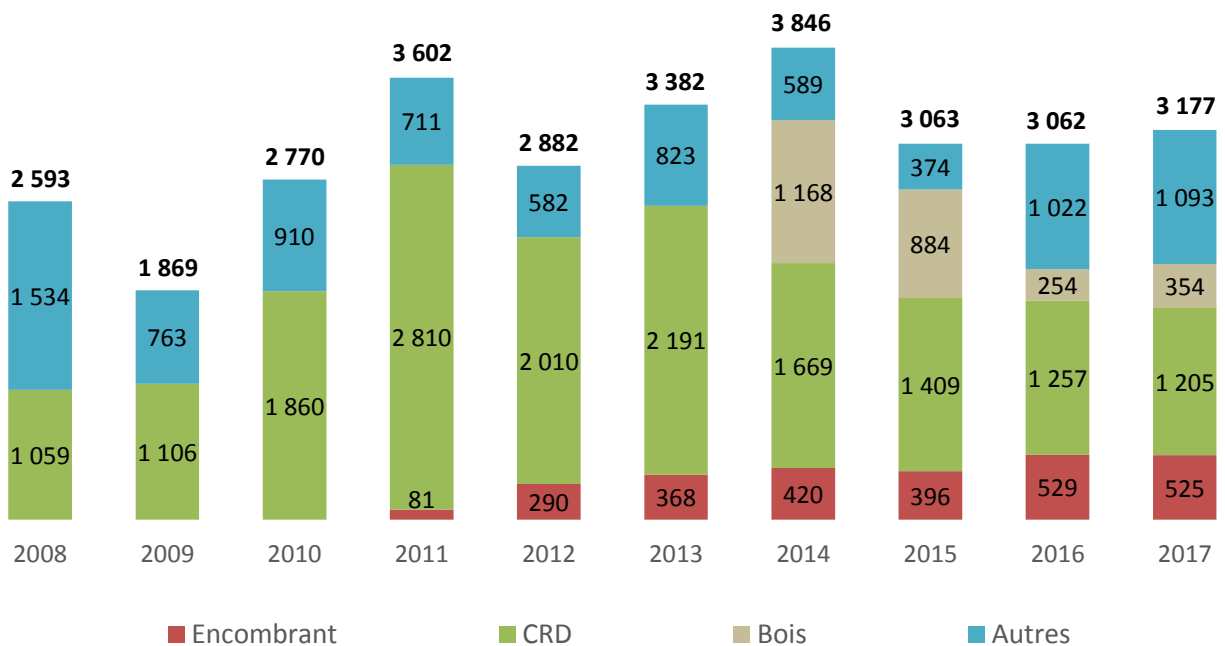


## 3.7 Autres matières valorisées

Pour ce qui est des autres matières, elles comprennent des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD), du bois, des encombrants, des métaux, des pneus, des granulaires et d'autres types de matières valorisées qui transitent par les écocentres, les écocentres mobiles, les journées grand débarras et la Ressourcerie des Frontières. En 2014, une catégorie pour le bois a été créée dans le bilan puisque cette matière doit éventuellement être bannie de l'enfouissement par le gouvernement. Ainsi, lorsque les données recueillies concernent seulement le bois, elles sont compilées dans cette catégorie. Il est toutefois possible de retrouver du bois dans les autres catégories ou encore au niveau des résidus verts.

Les quantités de matières valorisées à travers ces services sont demeurées plutôt stables en 2017 et atteignent 3 177 tonnes, soit l'équivalent de 63 kg/personne.

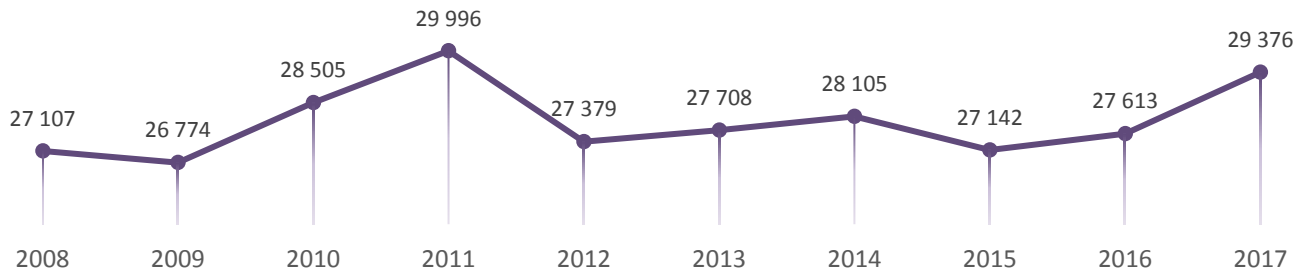
### Évolution des autres types de matières (tonnes)



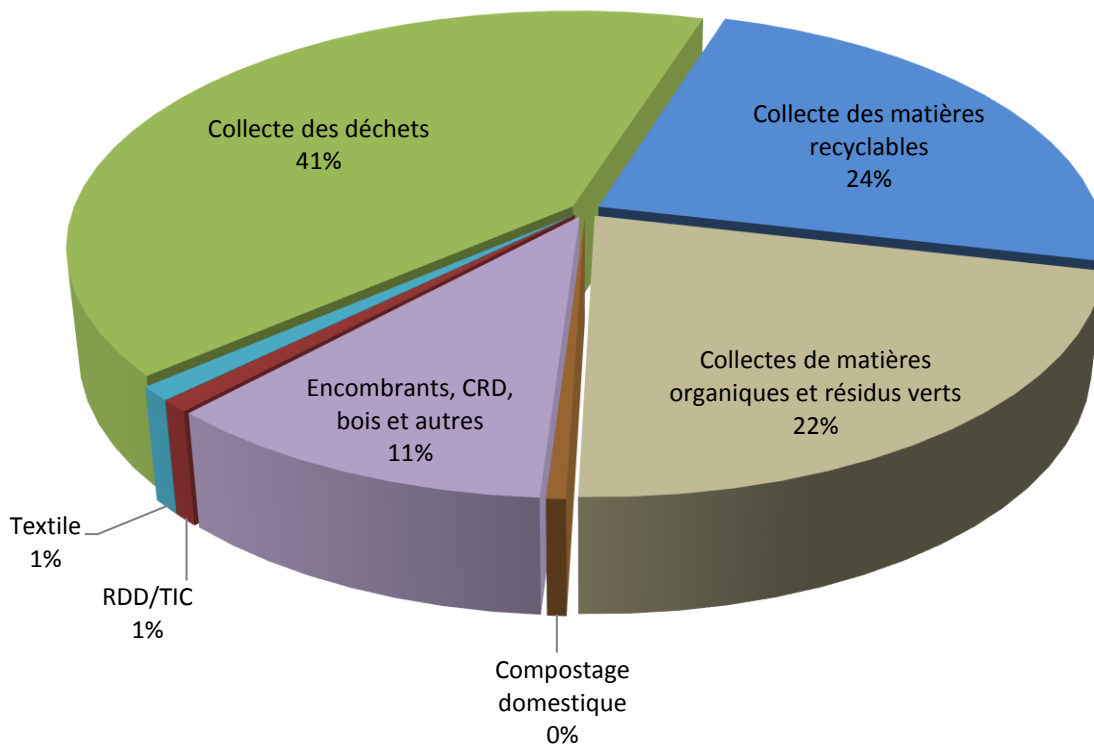
### 3.8 Matières gérées par les municipalités

La quantité de matières gérées par les municipalités est plus élevée en 2017 qu'en 2016. En moyenne, cela représente 582 kg/personne. Les trois collectes représentent 78 % de ces matières.

Évolution des matières gérées par les municipalités (tonne)



Répartition des matières gérées par les municipalités

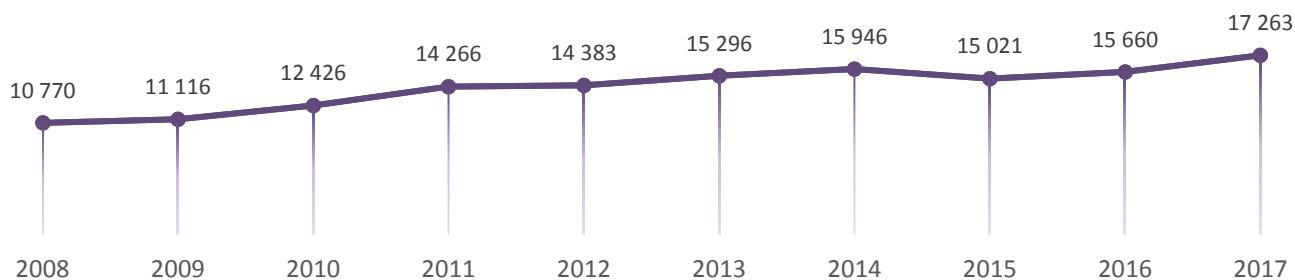




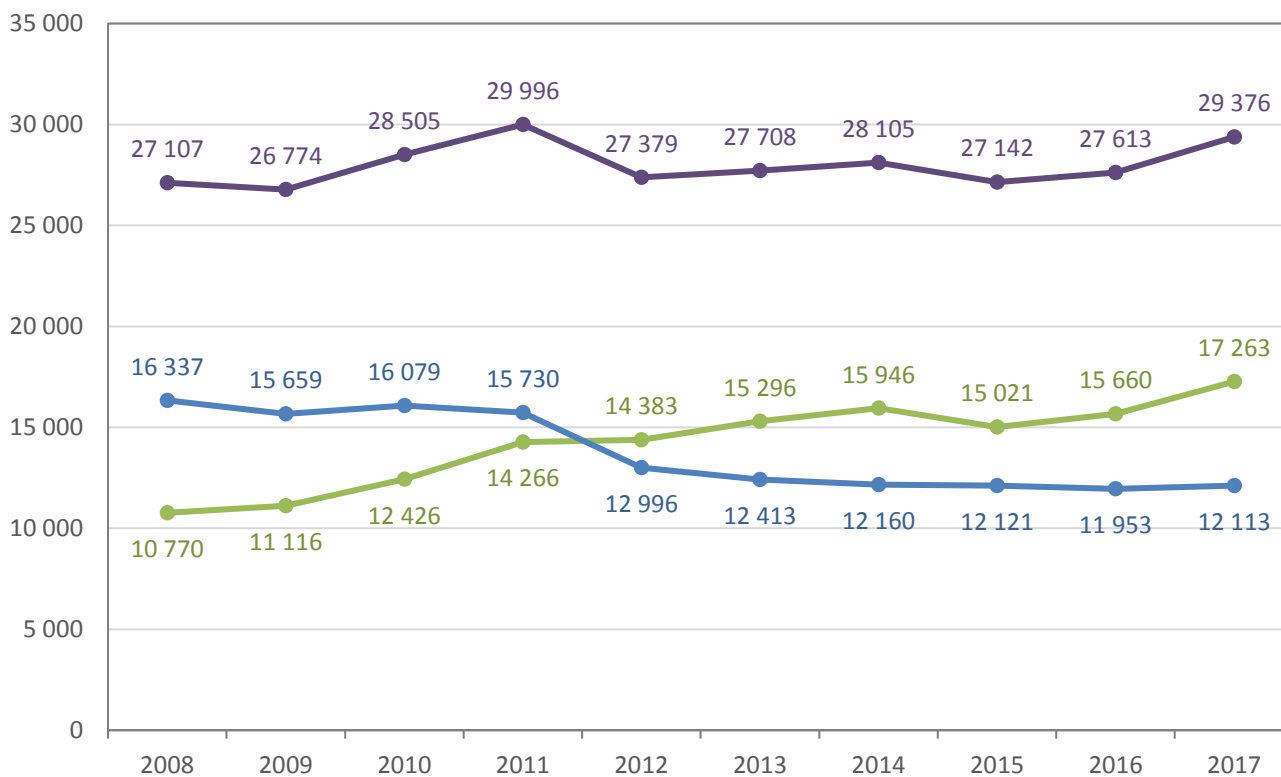
### 3.9 Matières valorisées

Les matières valorisées représentent 17 263 tonnes en 2017 comparativement à 15 660 tonnes en 2016. La composition des matières valorisées change au fil du temps. En 2008, le tonnage de matières valorisées était constitué à 58 % par des matières recyclables, 17 % par des matières organiques et 24 % par des résidus encombrants, du bois ou des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD). En 2017, ces proportions sont respectivement de 41 %, 38 % et 21 %. L'offre de services des municipalités permet donc de détourner de l'enfouissement une quantité importante de matières de plus en plus diversifiées.

Évolution des matières valorisées (tonne)



Évolution des quantités de matières valorisées et éliminées

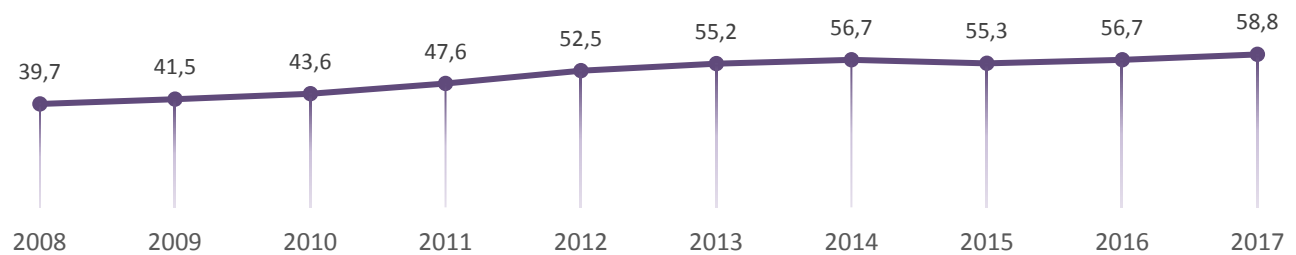


### 3.10 Taux de diversion

Le taux de diversion représente le rapport entre le total des matières valorisées et le total des matières gérées. Ce taux a progressé entre 2008 et 2017 où il atteint 58,8 %. En 2017, le taux de diversion a progressé dans 9 municipalités, il est demeuré stable dans 5 municipalités et il a régressé dans 3 municipalités. En 2017, la progression du taux de diversion est attribuable en partie à une valorisation plus importante des matières organiques.

Dans plusieurs cas, l'offre de services pour valoriser les matières autres que celles acceptées dans les collectes s'est accrue et diversifiée au fil des ans. Pour poursuivre la progression du taux de diversion, il faut s'assurer que les citoyens fassent un tri adéquat de leurs matières résiduelles.

Évolution du taux de diversion (%)



# ANNEXE 1

Rapport annuel pour le suivi de la mise en œuvre du PGMR  
(plan d'action 2013-2018)



	Description de l'action	Responsible	Collaborateur	Suivi de la mise en œuvre et échéancier						Commentaires <i>(note : le territoire de la MRC de Memphrémagog compte 17 municipalités)</i>
				2013	2014	2015	2016	2017	2018	
3	Organiser des ateliers de travail et une tournée des municipalités afin qu'elles puissent échanger sur la gestion des matières résiduelles et partager leur expertise ainsi que leurs programmes de sensibilisation.	MRC	Municipalité		Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé		Une rencontre d'échange a eu lieu en 2017 pour les responsables municipaux en gestion des matières résiduelles afin de partager les connaissances sur le tri des matières problématique.
4	Faire de la MRC un modèle dans la gestion des matières résiduelles et demander aux municipalités de procéder à l'adoption d'une politique environnementale (ex. : conseil sans papier, réduction à la source, attestation ICI on recycle!, etc.).	MRC Municipalité			En cours	En cours	En cours	En cours		En 2017, une caractérisation des matières résiduelles des bureaux de la MRC a été réalisée en vue d'une demande au niveau 3 du programme « ICI ON RECYCLE! ». Pour la tenue et l'organisation de ses différents événements, la MRC porte une attention pour limiter la production de matières résiduelles et favoriser l'achat local.
5	Encourager les municipalités à adopter une politique de gestion des matières résiduelles à appliquer lors de tenue d'événements publics sur leur territoire.	Municipalité	MRC	Reporté	En cours	Réalisé	Réalisé			
	◊ Encourager les organisateurs d'événements à gérer les matières résiduelles qu'ils produisent selon le principe des 3RV-E.	Organisateur	Municipalité		Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé		En 2017, au moins 42 événements écoresponsables ont été réalisés sur le territoire.
	◊ Offrir de la formation ou des outils de formation aux organisateurs d'événements.	MRC	Municipalité Organisateur		Réalisé	Réalisé	Réalisé	Non réalisé		
6	Appuyer les campagnes de sensibilisation mises en place sur notre territoire par les différentes régies.	Régie	MRC	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé		Appui aux activités de sensibilisation de RécupEstrée et présentation au centre de tri durant la Semaine québécoise de réduction des déchets.
7	Réaliser, en collaboration avec les municipalités, une campagne d'information auprès des résidents (permanents et saisonniers) ainsi que des touristes concernant différentes thématiques afin d'augmenter la participation et diminuer les problématiques associées aux collectes (ex. : matière organique, matière recyclable, matière qui sera bannie de l'enfouissement, réduction à la source, valorisation des produits usagés, etc.).	MRC	Municipalité	Réalisé	Non réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé		La campagne de sensibilisation <i>L'ABC du bac : trier, c'est un jeu d'enfant</i> s'est poursuivie en 2017 par le biais, entre autres, de capsules télévisuelles réalisées en partenariat avec la télévision communautaire. Une campagne visant les matières organiques a aussi été mise en place. La campagne <i>Compostez sans bougonner!</i> s'est concrétisée à l'aide de capsules animées diffusées principalement sur les réseaux sociaux.
8	Mettre en place des mesures ou offrir des incitatifs pour encourager les citoyens à faire du compostage domestique et à pratiquer l'herbicyclage afin de réduire à la source la quantité de matières organiques collectées.	MRC	Municipalité	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé		La MRC a poursuivi son programme offrant un remboursement de 50 % sur le prix d'un composteur domestique, jusqu'à un maximum de 30 \$. Une municipalité offre également un tel service. Au total, 11 demandes ont été traitées en 2017.
	◊ Former des maîtres composteurs pour encourager la pratique du compostage domestique.	Municipalité		Non réalisé	Non réalisé	Non réalisé	Non réalisé	Non réalisé		Aucune activité visant à former de nouveaux maîtres composteurs n'a été organisée par les municipalités en 2017.

	Description de l'action	Responsible	Collaborateur	Suivi de la mise en œuvre et échéancier						Commentaires <i>(note : le territoire de la MRC de Memphrémagog compte 17 municipalités)</i>
				2013	2014	2015	2016	2017	2018	
9	Mettre en place des mesures de réduction à la source (ex. : programme de financement pour des couches lavables, distribution d'un autocollant pour éviter les publicités).	Municipalité	MRC	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé		En 2017, 11 municipalités avaient un programme de financement pour l'achat de couches lavables. Une municipalité a également poursuivi son programme de tarification utilisateur/payeur pour la gestion des déchets. Finalement, une municipalité, en plus de la MRC, offrait un programme pour les composteurs domestiques.
10	Poursuivre la réalisation et bonifier le bottin des services de récupération disponibles sur le territoire de la MRC afin de faire connaître également les différents récupérateurs œuvrant au niveau des ICI et CRD.	MRC	Municipalité ICI / CRD	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé		Un guide de gestion des matières résiduelles est disponible sur le site Internet de la MRC ainsi que sur le site de l'ABC du bac pour le secteur résidentiel.  La MRC a participé au projet de Récup Estrie visant à mettre en place un répertoire des services de récupération disponibles pour les ICI. Ce répertoire est disponible à l'adresse <a href="http://icirecup.com/">http://icirecup.com/</a>  Plusieurs municipalités diffusent également ces guides via leur site Internet.
	◆ Faire connaître auprès des ICI et CRD les services offerts par la MRC et les municipalités ainsi que les programmes nationaux disponibles.	MRC Municipalité	Association sectorielle	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé		
	◆ Développer une section interactive sur le site Internet de la MRC pour diffuser et recevoir de l'information pour les ICI et CRD.	MRC			Abandonné					
11	Collaborer avec des associations sectorielles afin de réaliser des activités de sensibilisation pour les ICI et CRD, entre autres, pour qu'ils mettent en place des mesures de réduction à la source (ex. : limiter le suremballage) ou des plans de gestion des matières résiduelles basés sur le principe des 3RV-E.	MRC	Association sectorielle	Reporté	Partiellement réalisé	Non réalisé	Réalisé	Réalisé		La MRC a participé à la diffusion et la promotion d'une journée d'échange GMR organisé par le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie.  La MRC a réalisé un publipostage concernant une entreprise attestée ICI ON RECYCLE! et en a fait la diffusion.
	◆ Promouvoir le programme d'attestation « ICI on recycle! » de Recyc-Québec.	CREE	MRC	Réalisé	Non réalisé	Non réalisé	Réalisé	Réalisé		
12	Faire connaître, aux secteurs ICI et CRD, les objectifs du PGMR découlant de la Politique québécoise.	MRC		Réalisé						
13	Mettre en place une activité annuelle de réseautage permettant aux ICI, CRD et intervenants dans la gestion des matières résiduelles de se rencontrer et d'échanger.	CLD	MRC	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Non réalisé		

	Description de l'action	Responsible	Collaborateur	Suivi de la mise en œuvre et échéancier						Commentaires <i>(note : le territoire de la MRC de Memphrémagog compte 17 municipalités)</i>
				2013	2014	2015	2016	2017	2018	
14	Intervenir auprès du gouvernement, de la FQM et de l'UMQ pour que des mesures plus restrictives concernant le suremballage, l'utilisation de produits à contenu recyclé, la limitation de l'utilisation de la styromousse et l'obligation d'inscrire le type de plastique sur les contenants soient adoptées.	MRC		Reporté	Reporté	Réalisé	Non réalisé	Réalisé		La MRC a fait parvenir des résolutions concernant les restrictions pour l'usage de sacs compostables en lien avec les collectes de matières organiques.
15	Sensibiliser le gouvernement au fait que des données quantifiées ne sont pas disponibles pour les ICI et CRD et que l'on doit se baser sur des estimations.	MRC		Reporté	Abandonné					
16	Intervenir auprès du gouvernement, de la FQM et de l'UMQ pour que des incitatifs soient proposés afin que les ICI participent à la réalisation des objectifs gouvernementaux et régionaux.	MRC			Reporté	Réalisé				
17	Suggérer au gouvernement qu'il mette en place un projet à l'échelle nationale concernant la valorisation des couches et des culottes jetables ou qu'il donne ce mandat à l'industrie.	MRC				Non réalisé				
<b>Acquisition de connaissances</b>										
18	Réaliser une étude de caractérisation des déchets pour connaître leur composition afin de faire un suivi des actions mises en place et de mieux cibler les interventions.	MRC	Régie Municipalité	Réalisé	Réalisé			Non réalisé		La caractérisation des déchets a été reportée en 2018.
19	Réaliser une étude afin d'évaluer les possibilités de rapprocher les lieux de traitement des boues de fosses septiques afin de réduire les coûts associés au transport.	MRC	Municipalité			Non réalisé				
	◆ Prévoir des ententes avec des lieux de traitement des boues de fosses septiques plus près du territoire de la MRC, selon les résultats de l'étude.	Municipalité					En cours			
20	Réaliser une étude de cas visant à déterminer les avantages et inconvénients reliés aux différents modes de gestion des vidanges des boues de fosses septiques.	MRC	Municipalité				Réalisé			
21	Organiser un atelier de travail aux deux ans sur la valorisation des boues des stations d'épuration.	MRC	Municipalité		Non réalisé		Non réalisé			

Description de l'action	Responsible	Collaborateur	Suivi de la mise en œuvre et échéancier						Commentaires <i>(note : le territoire de la MRC de Memphrémagog compte 17 municipalités)</i>
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	
22 Réaliser un inventaire détaillé des matières résiduelles pour les secteurs ICI et CRD, car il s'agit d'un préalable nécessaire à toutes les démarches de mise en commun, d'acquisition de connaissances sur les matières pouvant s'intégrer aux collectes municipales et aux matières problématiques.	MRC	ICI / CRD		Réalisé		Non réalisé			
◆ Déterminer, en collaboration avec le secteur ICI et CRD, des objectifs intermédiaires permettant d'atteindre l'objectif de valoriser 100 % des matières organiques en 2020.	MRC ICI / CRD			Non réalisé					
◆ Élaborer un questionnaire fonctionnel pour la collecte des données qui serviront au portrait régional en fonction de la réalité des ICI et CRD.	MRC	ICI / CRD	Reporté	Abandonné					
23 Demander un avis juridique concernant la gestion des résidus de CRD et l'intégration de l'obligation de valoriser les résidus de CRD dans les règlements municipaux.	MRC			Abandonné					
◆ Modifier les règlements municipaux afin d'obliger la valorisation des résidus de CRD lors de l'émission de permis de construction, de rénovation ou de démolition, selon les résultats de l'avis juridique.	Municipalité			Suspendu	Suspendu				
24 Mettre en place un projet de recherche et développement pour une matière sans débouché et en faire un exemple de réussite.	ICI	CLD, MRC	Reporté	Suspendu					
25 Exiger un rapport annuel de la part du MDDEFP concernant le suivi post-fermeture du site d'enfouissement sanitaire situé sur le territoire de la Ville de Magog.	MRC		Réalisé	Reporté	Réalisé	Réalisé	Non réalisé		
<b>Gestion des matières résiduelles</b>									
26 Recueillir et diffuser des exemples de devis d'appels d'offres pour les contrats municipaux reliés à la gestion des matières résiduelles.	MRC	Municipalité UMQ, FQM		Réalisé					
27 Vérifier l'intérêt des municipalités à procéder à des appels d'offres communs pour des achats regroupés en fonction des besoins des municipalités.	MRC	Municipalité		Réalisé	Réalisé	Réalisé	Non réalisé		Aucune municipalité n'a fait part de besoin en ce sens.



	Description de l'action	Responsible	Collaborateur	Suivi de la mise en œuvre et échéancier						Commentaires <i>(note : le territoire de la MRC de Memphrémagog compte 17 municipalités)</i>
				2013	2014	2015	2016	2017	2018	
28	Valider les mesures permettant d'optimiser les collectes de matières résiduelles en place afin de réduire les coûts, limiter le transport et augmenter la quantité de matières collectées (ex. : regroupements de municipalités, bacs roulants, fréquence des collectes, co-collectes, collectes municipales/privées, uniformisation de l'aspect visuel des bacs, etc.).	Municipalité	MRC	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé		Un soutien technique est disponible pour les municipalités en fonction de leurs besoins.
29	Adopter ou modifier la réglementation municipale pour interdire de mettre dans le bac à déchets :	Municipalité	MRC UMQ, FQM							En attente des orientations gouvernementales.
	◊ Le papier et le carton recyclable;	Municipalité		Suspendu						En 2017, dans 8 municipalités, il y a un règlement interdisant de mettre les matières recyclables dans la collecte des déchets, ce qui inclut le papier et le carton.
	◊ Le bois;	Municipalité			Suspendu					En 2017, dans 7 municipalités, il y a un règlement interdisant de mettre le bois dans la collecte des déchets.
	◊ Les matières organiques (débuter les modifications).	Municipalité								En 2017, dans 5 municipalités, il y a un règlement interdisant de mettre les matières organiques dans la collecte des déchets.
30	Favoriser les partenariats entre les municipalités pour optimiser les accès aux services d'écocentres.	Municipalité	MRC	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé		En 2017, 7 partenariats sont en application : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Magog : 5 municipalités ont accès à l'écocentre</li> <li>• Canton de Potton : 1 municipalité a accès à l'écocentre</li> <li>• Ville de Sherbrooke : 1 municipalité a accès à l'écocentre</li> </ul>
31	Intégrer une obligation de valoriser les résidus de béton, de brique et d'asphalte ainsi que le bois dans les contrats municipaux.	Municipalité				Partiellement réalisé				Trois municipalités ont intégré une obligation de valoriser les résidus d'asphalte. Dans cinq municipalités, aucun contrat où cela était applicable n'a été octroyé.
32	Favoriser le regroupement d'entreprises pour leur permettre de négocier de meilleurs tarifs, mettre en commun certaines matières ou procéder à des appels d'offres communs.	ICI / CRD Association sectorielle	CLD MRC		Suspendu	Suspendu	Non réalisé	Non réalisé		
33	Développer une synergie dans les parcs industriels pour que des résidus industriels servent de matières premières pour d'autres entreprises.	CLD	ICI		Suspendu	Suspendu	Non réalisé	Non réalisé		
<b>Collectes, services et infrastructures</b>										
34	Offrir dans toutes les municipalités de la MRC un service de collecte pour les matières organiques du secteur résidentiel.	Municipalité			Partiellement réalisé	Partiellement réalisé	Partiellement réalisé	Partiellement réalisé		En 2017, une collecte de matières organiques est disponible dans 14 des 17 municipalités de la MRC.

	Description de l'action	Responsible	Collaborateur	Suivi de la mise en œuvre et échéancier						Commentaires <i>(note : le territoire de la MRC de Memphrémagog compte 17 municipalités)</i>
				2013	2014	2015	2016	2017	2018	
35	Mettre en place des collectes de résidus verts, particulièrement dans les municipalités qui n'ont pas encore pris en charge les matières organiques.	Municipalité			Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé		Une collecte de résidus verts (feuilles mortes et/ou arbres de Noël) est disponible dans 9 municipalités. Au total, 28 collectes de résidus verts ont été réalisées sur le territoire de la MRC en 2017.
36	Mettre en place des collectes ponctuelles pour le bois (meubles, bois de construction, branches, etc.).	Municipalité			Partiellement réalisé	Partiellement réalisé	Partiellement réalisé	Partiellement réalisé		En 2017, des collectes séparées ont été effectuées pour le bois dans une municipalité de la MRC.
37	Prévoir des collectes séparées de celles des déchets pour les encombrants afin de favoriser la valorisation de ces matières.	Municipalité				Partiellement réalisé	Partiellement réalisé	Partiellement réalisé		En 2017, 15 des 17 municipalités avaient une collecte des résidus encombrants séparée de la collecte des déchets.
38	Organiser des collectes ponctuelles de résidus domestiques dangereux (RDD) et TIC.	Municipalité	MRC	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé		Une collecte de RDD est organisée pour les municipalités membres de la RIGDSC. Le service est aussi offert aux écocentres du Canton de Potton, du Canton d'Orford et à celui de la Ville de Magog ainsi que lors des écocentres mobiles organisés par deux municipalités.
39	Organiser des écocentres mobiles dans les municipalités.	Municipalité	MRC	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé		Deux municipalités ont organisé des écocentres mobiles en 2017.
40	Rendre disponibles dans les lieux publics et lors d'événements des équipements pour la collecte des matières recyclables et des matières organiques.	Municipalité	MRC		Partiellement réalisé	Partiellement réalisé	Partiellement réalisé	Partiellement réalisé		En 2017, 72 % des lieux publics ont des équipements pour les matières recyclables et 47 % ont des équipements pour les matières organiques.
41	Évaluer la possibilité de mettre en place un programme pour la récupération de plastique souple (plastique agricole ou de ICI).	UPA Municipalité	MRC		Partiellement réalisé	Partiellement réalisé	Partiellement réalisé	Partiellement réalisé		En 2017, 5 municipalités offrent un service pour la collecte des plastiques agricoles. Une de ces municipalités recueille également le plastique provenant de marinas.
42	Ouvrir deux nouveaux écocentres permanents sur le territoire de la MRC.	Municipalité	MRC			Réalisé		Non réalisé		De nouvelles ententes ont été signées afin de permettre à des municipalités d'accéder à l'écocentre de la Ville de Magog.
43	Évaluer le nombre de points de dépôt nécessaires pour assurer la proximité des services de récupération de RDD.	MRC	Municipalité	Reporté	Reporté	Réalisé				
	◆ Rendre accessibles des points de dépôt pour les matières couvertes par les programmes liés à la responsabilité élargie des producteurs.	Municipalité	MRC		Partiellement réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé		L'ensemble des citoyens peut avoir accès à un point de dépôt pour les matières couvertes par la REP, entre autres, via certains commerces. En 2017, 10 municipalités rendaient un point de dépôt accessible pour leurs citoyens (hôtel de ville, garage municipal, écocentre).
44	Évaluer la pertinence de mettre en place une ressourcerie ou des entreprises d'économie sociale et supporter les initiatives locales faites à ce niveau afin de favoriser la valorisation de certaines matières.	Municipalité CLD	MRC	En cours	En cours	En cours	En cours	Réalisé		En 2017, la Ressourcerie des Frontières fournissait un service de gestion des encombrants à 12 des 17 municipalités du territoire.
45	Encourager la mise en place de nouveaux points de dépôt permettant la récupération des vêtements et textiles.	Municipalité	Organisme		Partiellement réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé		Le territoire de la MRC est bien desservi par différents services permettant la récupération des vêtements et des textiles.

Description de l'action	Responsible	Collaborateur	Suivi de la mise en œuvre et échéancier						Commentaires <i>(note : le territoire de la MRC de Memphrémagog compte 17 municipalités)</i>	
			2013	2014	2015	2016	2017	2018		
46	Mettre en place un composteur modulaire dans la municipalité du Canton de Potton afin de faire une gestion locale des matières organiques.	Canton de Potton	MRC Municipalité		En cours	Abandonné				
47	Implanter une usine de biométhanisation à la Ville de Magog permettant de traiter les matières organiques et les boues municipales.	Ville de Magog	MRC Municipalité		Abandonné					
48	Permettre l'accès des ICI et CRD aux écocentres pour les volumes comparables au secteur résidentiel et assurer la proximité de ces services.	Municipalité			Partiellement réalisé	Partiellement réalisé	Partiellement réalisé	Partiellement réalisé		Dans 13 municipalités, les ICI ont accès à un service d'écocentre. Des frais peuvent s'appliquer pour certaines matières.
49	Permettre aux ICI de participer aux collectes municipales pour les matières et les quantités générées comparables au secteur résidentiel (ex. : matières organiques).	Municipalité			Partiellement réalisé	Partiellement réalisé	Partiellement réalisé	Partiellement réalisé		Une partie des ICI ont accès aux services de collecte municipale. Selon les données disponibles, le nombre d'ICI desservis en 2017 est le suivant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte des déchets : 285</li> <li>• Collecte des matières recyclables : 455</li> <li>• Collecte des matières organiques : 164</li> </ul>
50	Offrir une collaboration aux ICI, par le biais d'une personne-ressource, pour ce qui est de la gestion des matières résiduelles, la formation du personnel, la disponibilité des services.	Association sectorielle	MRC Municipalité			Suspendu	Réalisé	Réalisé		En 2016, la MRC a signé une entente avec l'organisme ADDERE Service-conseil en vue de mettre en place, pour les ICI, un programme de service d'accompagnement dans une démarche en développement durable, ce qui inclut la gestion des matières résiduelles. Ce service était toujours disponible en 2017.
	◊ Trouver des services et rendre disponible l'information pour les matières résiduelles problématiques.	Association sectorielle	MRC Municipalité			Suspendu	Réalisé	Réalisé		
51	Mettre en place, si pertinent, un projet pilote afin d'améliorer la gestion des matières organiques au CSSS Memphrémagog	CSSS	Ville de Magog MRC		En cours	Partiellement réalisé				
52	Évaluer la pertinence de mettre en place un projet de gestion locale des matières organiques pour la municipalité de Saint-Benoît-du-Lac, si aucune autre option n'est disponible.	Saint-Benoît-du-Lac	MRC Municipalité		Reporté	Reporté				
53	Maintenir les services de collectes (déchets, matières recyclables, matières organiques) actuellement offerts sur le territoire de la MRC	Municipalité		Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé		Toutes les municipalités offrent un service de collecte des déchets et des matières recyclables. À la fin de 2017, 14 municipalités offrent un service de collecte des matières organiques.

# ANNEXE 2

## Bilan de la gestion des matières résiduelles 2017 (secteur résidentiel et ICI inclus dans les services municipaux)